DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Ville de Besançon

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 22 juin 2023, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire : M. André TERZO.

Etaient absents : Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoit CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

La séance est ouverte à 17h02.

* * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **désigne M. André TERZO comme secrétaire de séance,**
- **approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2023.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Modification du règlement intérieur de la Ville de Besançon

A l'unanimité (52 pour), le Conseil Municipal procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

A la majorité (14 pour), le Conseil Municipal rejette l'amendement n°1.

Amendement rejeté à la majorité
Pour : 14 Contre : 38 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

A la majorité des suffrages exprimés (14 pour et 1 abstention), le Conseil Municipal rejette l'amendement n°2.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 14 Contre : 37 Abstention : 1 Conseiller intéressé : 0

A la majorité (14 pour), le Conseil Municipal rejette l'amendement n°3.

Amendement rejeté à la majorité
Pour : 14 Contre : 38 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'amendement n°4.

Amendement adopté à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

A la majorité (14 pour), le Conseil Municipal rejette l'amendement n°5.

Amendement rejeté à la majorité
Pour : 14 Contre : 39 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

A la majorité (14 pour), le Conseil Municipal rejette l'amendement n°6.

Amendement rejeté à la majorité
Pour : 14 Contre : 39 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

A la majorité (14 contre), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions de modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Besançon, tel qu'annexé au présent rapport.

Rapport adopté à la majorité
Pour : 40 Contre : 14 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4 - Comptes de Gestion 2022 de M. le Chef du Service de Gestion Comptable du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2022 au titre des différentes sections budgétaires du Budget Principal et des budgets annexes (Forêts, Zone d'activités Thomas Edison, Archéologie Préventive, Zone d'activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots),**
- **constate, pour ces mêmes budgets, la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Chef du Service de Gestion Comptable et les comptes administratifs de la collectivité.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5 - Compte Administratif 2022

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit M. GHEZALI comme Président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Thomas Edison, Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable, et prend acte de la reprise au budget 2023 des reports de crédits détaillés dans les états (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6 - Rapport 2022 sur la situation en matière de Développement Durable

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable.

7 - Affectation des résultats 2022 pour le budget principal et les budgets annexes

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **confirme les affectations reprises au budget primitif 2023 au titre du budget principal et des budgets annexes Zone d'Activités Thomas Edison, Zone d'Activités Madeleine Brès, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots,**
- **approuve les différentes propositions d'affectation et inscrit les crédits mentionnés lors de la décision modificative n°1 de l'exercice courant au titre du budget annexe Forêts communales.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8 - Décision modificative n° 1-2023

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre et 4 abstentions), le Conseil Municipal vote la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2023 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire, et reprend au budget annexe Forêts les résultats de l'exercice précédent affectés conformément à la délibération spécifique adoptée au cours de cette même séance.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 40 Contre : 10 Abstentions : 4 Conseiller intéressé : 0

9 - Contrat "Territoires en Action" 2022-2028 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le contrat de territoire régional « Territoires en action » 2022-2028 du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté, ainsi que sur la composition des instances de gouvernance,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat,**
- **s'agissant des projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon et mentionnés dans le volet métropolitain, autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter les financements inscrits dans le contrat précité auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Ville de Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10 - Citadelle Patrimoine Mondial - Saison estivale et création de jardins - Signature de trois conventions de mécénat

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer trois conventions de mécénat avec les sociétés Citéos, Mantion et Prétot pour un montant global de 47 100 €.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11 - Information - Révision des périmètres des bureaux de vote à Besançon

Le Conseil Municipal prend connaissance de la revision des périmètres des bureaux de vote à Besançon.

12 - Subventions aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2023

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne BENEDETTO (1), Pascale BILLEREY (1), Annaïck CHAUVET (2), Marie ETEVENARD (1), Valérie HALLER (1), Marie ZEHAF (1) et MM. Hasni ALEM (1), Sébastien COUDRY (1), Cyril DEVESA (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christophe LIME (1), Yannick POUJET (1), Gilles SPICHER (1) et André TERZO (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement de 8 subventions de fonctionnement aux organisations syndicales au titre de l'année 2023 pour un montant total de 59 315 € réparti comme suit :

- **14 465 € à la Confédération Française Démocratique du Travail,**
- **5 058 € à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,**
- **14 319 € à la Confédération Générale du Travail,**
- **3 169 € à l'Union Solidaire,**
- **9 972 € à Force Ouvrière,**
- **4 655 € à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes,**
- **2 078 € à la Fédération Syndicale Unitaire,**
- **5 599 € à la Confédération française de l'Encadrement CGC.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 17

13 - Habitat Jeunes Les Oiseaux et FJT La Cassotte - Versement des subventions 2023

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution des subventions de fonctionnement 2023 :**
  - **d'un montant de 21 560 € à l'association Habitat Jeunes Les Oiseaux,**
  - **d'un montant de 9 000 € au FJT La Cassotte,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à intervenir avec Habitat Jeunes Les Oiseaux.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14 - Fonds de Participation des Habitants (F.P.H)

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur :**
  - **le renouvellement du partenariat avec l'association AGIR Solidarité Franche-Comté pour l'année 2023/2024,**
  - **le versement de la subvention de 4 000 € à AGIR Solidarité Franche-Comté permettant d'abonder le Fonds de Participation des Habitants (FPH),**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15 - Avenant N°1 au contrat socle du Contrat Local de Santé Grand Besançon 2020-2024 signé le 16 janvier 2020

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'avenant n°1 du Contrat Local de Santé Grand Besançon,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à le signer.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16 - Règlement intérieur du télétravail 2023

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole, ainsi que la convention individuelle type correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17 - Création de 4 emplois au sein de la Direction de l'Education et un emploi à la Direction de la Petite Enfance - Actualisation de la liste des emplois permanents – Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- **autorise la création d'un emploi d'attaché (chargé de mission) au sein de la Direction de l'Education ;**
- **autorise la création d'un emploi d'animateur (Directeur d'Accueil de Loisirs Multi sites) au sein du service Périscolaire de la Direction de l'Education ;**
- **autorise la création de 2 emplois d'agent de maîtrise (chef d'équipe) au sein du service Entretien Patrimoine Logistique de la Direction de l'Education ;**
- **autorise la création d'un emploi d'adjoint technique (agent polyvalent des établissements de la Petite Enfance) à la Direction de la Petite Enfance ;**
- **adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations intervenant sur le budget principal ;**
- **autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 44 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

18 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur :**
  - **le recrutement de 4 agents contractuels pour mener à bien l'opération « Mission de lutte contre la précarité énergétique » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**
  - **le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération «Contrat de projet pour un chef de projet énergies renouvelables » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**

- **le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet pour un chargé de mission CTAI » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**

- **autorise Mme La Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 44 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

19 - Congrès - Attribution de subventions - Quatrième répartition au titre de l'année 2023

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1), et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- **2 000 € pour Besançon Accueil la Rentrée Associative Carabine,**
- **1 000 € pour la Société Bisontine de Biologie.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 7

20 - Pass découverte Bourgogne Franche-Comté - Avenant à la convention avec Bourgogne Franche-Comté Tourisme et la société OTIPASS

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention avec Bourgogne Franche-Comté Tourisme et la société OTIPASS.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

21 - Relations internationales - Attribution de subventions dans le cadre des Tandems Solidaires

Mme Pascale BILLEREY (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 1 000 € à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole du Doubs, gestionnaire de l'établissement pour le projet de Tandems Solidaires mené par 2 classes de l'école maternelle Condorcet.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention*: 0 Conseiller intéressé : 1

22 - Relations internationales - Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale - Attribution de subventions - Année 2023

Mmes Marie ETEVENARD (1), Sadia GHARET (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Philippe CREMER (1), et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- **2 500 € à l'association AGIR SFC,**
- **2 941 € à l'association AMADEA,**
- **3 000 € à l'association Palestine Amitié,**
- **3 000 € à l'association Voir au Togo,**
- **2 500 € à l'association Côté cour.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

23 - Animations commerciales - Subvention pour le Troc des Chaprais 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association « Commerce et Artisanat des Chaprais »,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à verser cette subvention.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24 - Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 420 € à chacune des cinq radios locales bisontines mentionnées dans le présent rapport au titre de l'année 2023.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

25 - Attribution d'une subvention à l'association des jardins et vergers familiaux de Besançon et environs (AJVFBE) pour l'année 2023

Mmes Fabienne BRAUCHLI (1), Marie-Thérèse MICHEL (1) et Françoise PRESSE (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la poursuite du partenariat avec l'association des Jardins et Vergers Familiaux de Besançon et Environs et sur le versement d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € pour l'année 2023, dont le financement sera assuré par les crédits inscrits sur la ligne 65.823.6574.0022221.34000,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

26 - Vente de 40 logements et 30 garages propriétés de Néolia sis 6A et 6B rue Violet

M. Saïd MECHAI (1) et Mme Aline CHASSAGNE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A la majorité (8 contre), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la vente de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 6A et B rue Violet à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à la majorité
Pour : 44 Contre : 8 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

27 - Acquisition d'une parcelle sise 18 avenue de la Vaîte

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'acquisition d'une parcelle sise 18 avenue de la Vaîte,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié nécessaire à cette acquisition.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

28 - Acquisition de terrains situés chemin du Fort de Planoise et aux Equeugniers

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'acquisition de terrains situés chemin du Fort de Planoise et aux Equeugniers,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29 - Plan local d'urbanisme intercommunal - Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Le Conseil Municipal débat du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et prend acte des échanges.

30 - Déclassement rétroactif de la propriété bâtie 266, rue de Dole

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le déclassement rétroactif du domaine public de la propriété bâtie sise 266 rue de Dole et cadastrée section LX n° 67.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

31 - Projet urbain de Grette-Brûlard-Polygones - Bilan des concertations préalables au titre du projet et de la mise en compatibilité du PLU

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le bilan de la concertation préalable au titre de la mise en compatibilité du PLU et tire les enseignements tels que présentés sur la concertation du projet urbain Grette-Brûlard-Polygones au regard du rapport des garants.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 44 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

32 - Avenant 3 au Marché public de Maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du quartier Saint-Jacques Arsenal - Autorisation de signature de l'avenant n° 3 relatif à la mission de concertation

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur les principes d'une mission complémentaire de concertation dans le cadre du marché de maitrise d'œuvre des espaces publics du quartier Saint-Jacques Arsenal,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 relatif à cette mission de concertation.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

33 - Taxe locale sur la publicité extérieure - Tarifs au 1er janvier 2024

A l'unanimité (54 pour), le Conseil Municipal procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

A la majorité (14 contre), le Conseil Municipal fixe, au regard du tarif maximum autorisé pour les communes de plus de 50 000 habitants faisant partie d'un EPCI à fiscalité propre de plus de 200 000 habitants, les tarifs comme suit pour l'année 2024 :

Enseignes			**Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports non numériques)**		**Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)**	
Superficie supérieure à 7m² et inférieure ou égale à 12 m²	Superficie supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m²	Superficie supérieure à 50 m²	Superficie inférieure ou égale à 50 m²	Superficie supérieure à 50 m²	Superficie inférieure ou égale à 50 m²	Superficie supérieure à 50 m²
27 €	**54 €**	**108 €**	**27 €**	**54 €**	**81 €**	**162 €**

En application de l'article R 2151-2 du CGCT, « le chiffre de la population qui sert de base à l'assiette de l'impôt et à l'application du présent code est celui de la population totale, obtenu par addition au chiffre de la population municipale de celui de la population comptée à part », soit 201 237 habitants (données INSEE) pour Grand Besançon Métropole.

Compte tenu de la vérification en cours par la Préfecture, en lien avec la DGCL, des conditions d'application de l'article R 2151-2 du CGCT, il est proposé que ce point fasse l'objet d'un vote séparé, étant précisé que la référence à la population strictement communale (et non à la population totale) conduirait mécaniquement à l'application en 2024 des tarifs de base de 2023 majorés de l'IPC.

Rapport adopté à la majorité
Pour : 40 Contre : 14 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

A la majorité (14 contre), le Conseil Municipal conserve le « tarif cible », correspondant au tarif maximum, sans minoration de tarif.

Rapport adopté à la majorité
Pour : 40 Contre : 14 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **applique l'exonération de droit aux enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 7 m² en application des articles L2333-7 du CGCT,**
- **maintient l'exonération des dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain dépendant de concession d'affichage.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34 - Contrat de Ville - Dotation Politique de la Ville 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter la participation financière de l'Etat et à signer la convention correspondante.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

35 - Accord-cadre relatif aux missions de contrôle technique, de diagnostic et d'Assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) pour des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure - Autorisation de signer l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux missions de contrôle technique, de diagnostic et d'assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) pour des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

36 - Accord-cadre relatif aux prestations de sécurité et protection de la santé des travailleurs (SPS) sur les travaux réalisés dans les bâtiments communaux et chantiers BTP - Autorisation de signer l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux prestations de sécurité et protection de la santé des travailleurs (SPS) sur les travaux réalisés dans les bâtiments communaux et chantiers BTP avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

37 - Accord-cadre relatif aux prestations de vérifications périodiques des installations électriques, des moyens de secours et vérification triennale des systèmes de sécurité et d'incendie (SSI) - Autorisation de signer l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux prestations de vérifications périodiques des installations électriques, des moyens de secours et vérification triennale des systèmes de sécurité et d'incendie (SSI) avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

38 - Convention de partenariat au titre des équipements énergétiques entre la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon (CCAS)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de gestion, d'entretien et de maintenance des équipements énergétiques entre la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon (CCAS).

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

39 - Mise à disposition d'un animateur de Vesontio Sport et signature d'une convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **se prononce favorablement sur la mise à disposition d'un animateur de Vesontio Sports Vacances,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

40 - Convention entre la Ville de Besançon et le Conseil Départemental du Doubs - accueil des enfants inscrits au périscolaire de l'école Cologne à la demi-pension du collège Diderot

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention avec le département sur l'organisation du service périscolaire du midi de l'école Cologne,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention établie en conséquence avec le Département du Doubs et le collège Diderot.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

41 - Modernisation du service public municipal de la petite enfance - Actualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **se prononce favorablement sur l'actualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant,**
- **autorise la mise en œuvre dudit règlement à compter du 23 août 2023.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

42 - Groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de matériels électroménagers - Autorisation de signature des accords-cadres

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commande avec les entreprises désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de matériels électroménagers.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

43 - Subventions de fonctionnement 2023 et soldes des subventions d'équipement 2023 au CDN, Les 2Scènes, l'ISBA, L'OVH, La Rodia

A l'unanimité (54 pour), le Conseil Municipal procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

- **Concernant la Rodia**

Mmes Elise AEBISCHER (2), Fabienne BRAUCHLI (1), Nathalie BOUVET (1), Aline CHASSAGNE (1), Annaïck CHAUVET (1), Julie CHETTOUH (1), Marie ETEVENARD (1), Marie LAMBERT (1), Myriam LEMERCIER (1), Juliette SORLIN (1), Christine WERTHE (1), Marie ZEHAF (1) et MM. François BOUSSO (1), Laurent CROIZIER (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Gilles SPICHER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2023,**
- **approuve le versement de la subvention d'équipement,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2023 relative aux moyens financiers et matériels de la Rodia.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 19

- **Concernant la scène Nationale (Les Deux Scènes)**

Mmes Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLIOLO (1), Myriam LEMERCIER (1), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURRISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2023,**
- **approuve le versement de la subvention d'équipement,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2023 relative aux moyens financiers avec la Scène Nationale.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 18

- **Concernant le Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne-Franche-Comté**

Mme Aline CHASSAGNE (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2023,**
- **approuve le versement de la subvention d'équipement,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2023 relative aux moyens techniques et financiers du CDN.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

- **Concernant l'Institut Supérieur des Beaux-Arts**

Mmes Nathalie BOUVET (1), Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Claudine CAULET (2), Myriam LEMERCIER (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. François BOUSSO (1), Olivier GRIMAITRE (1), Damien HUGUET (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2023,**
- **approuve le versement de la subvention d'équipement,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 12 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'ISBA.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 13

- **Concernant l'Orchestre Victor Hugo**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement de la subvention d'équipement mentionnée.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

44 - Subventions à des associations culturelles - Troisième attribution 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à 17 associations culturelles au titre du dispositif de soutien aux pratiques artistiques en amateur (V3), pour un montant total de 37 600 € réparti comme suit :**
  - **1 300 € à l'association « Le contrepoint de Besançon »,**
  - **1 000 € à la Compagnie Bamousso,**
  - **1 000 € à l'association « Doubl'accord »,**
  - **1 000 € au théâtre « envie »,**
  - **10 000 € à l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon (OHMB),**
  - **1 000 € à l'association « Chœur en timbre »,**
  - **1 000 € à l'association « Chant espoir »,**
  - **1 000 € à l'association « Au chœur de l'atelier »,**
  - **1 000 € à l'association « L'apprenti chanteur »,**
  - **1 000 € à la compagnie « Coloquinte »,**
  - **1 000 € à l'étoile sportive de Saint-Ferjeux,**
  - **1 000 € au théâtre alcyon compagnie Patrick Mélior,**
  - **1 300 € au Choeur Schutz de Besançon,**
  - **4 200 € à la concorde de Saint-Ferjeux,**
  - **1 000 € à l'association « La compagnie du colibri »,**
  - **8 500 € à l'association « Batterie fanfare municipale des sapeurs-pompiers de Besançon »,**
  - **1 300 € à l'association « A la tienne »,**

- **se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à 13 associations au titre du soutien à la ressource et à l'accompagnement artistiques et culturels pour un montant total de 138 600 € réparti comme suit :**

  - **78 000 € à l'association « Le Bastion »,**
  - **25 000 € à l'association « Na »,**
  - **17 000 € à l'association « Passe muraille centre des arts du cirque »,**
  - **7 000 € à l'association « Culture action »,**
  - **1 000 € à l'association « A la lueur des contes »,**
  - **3 000 € à l'association « L'art d'être tous ensemble »,**
  - **2 100 € à l'association « Jeunesses musicales de France Bourgogne Franche-Comté - délégation Franche-Comté »,**
  - **2 000 € à l'association astronomique de Franche-Comté,**
  - **1 000 € à l'association les amis de l'orgue de Besançon,**
  - **1 000 € à l'association « La distraction des malades »,**
  - **1 000 € à l'association du livre et des auteurs comtois,**
  - **500 € à l'association « société d'émulation du Doubs ».**

- **autorise le versement desdites subventions à ces associations,**

- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association OHMB.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

45 - Soirée de clôture Mardis des rives

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur les modalités de mise en œuvre et sur la convention-type pour la soirée de clôture des Mardis des rives,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Ville et GBM pour accueillir la soirée de clôture des Mardis des rives 2023,**
- **se prononce favorablement sur la convention de partenariat entre la Ville et GBM pour la présence du bibliobus lors des Mardis des rives 2023,**
- **autorise Mme la Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la Ville et GBM pour la présence du bibliobus lors des Mardis des rives 2023.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

46 - Emergences - Première session 2023

MM. Sébastien COUDRY (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur ces propositions de 8 subventions à 8 structures pour un montant total de 26 000 € au titre du dispositif Emergences :**
  - **4 500 € pour L'Occasion,**
  - **2 500 € pour Kalanchoe,**
  - **2 000 € pour Putsch,**
  - **3 000 € pour Les Animaux de la compagnie,**
  - **5 000 € pour Porte-avions,**

- 3 000 € pour Les Iles voisines,
- 3 000 € pour La Compagnie du Bondinho,
- 3 000 € pour le Crous de Bourgogne Franche-Comté.

- autorise les versements de ces subventions à chacune des structures.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

47 - Association Côté Cour - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2024-2025 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Bourgogne Franche-Comté (Ministère de la Culture) et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Convention financière annuelle 2023

M. Cyril DEVESA (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2025 à conclure avec l'association Côté Cour, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,**
- **se prononce favorablement sur la proposition de subvention annuelle de 15 000 € à l'association Côté Cour en 2023, 2024, 2025 dans le cadre de la CPO 2023-2025,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer :**
  - **la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2023-2025 avec l'association Côté Cour, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,**
  - **la convention financière annuelle 2023 avec l'association Côté Cour.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

48 - Subventions associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- **Manifestations sportives et subventions exceptionnelles :**

District de Pétanque	1 000 €	
Entre Temps escalade		1 500 €
Office Municipal des Sports	8 000 €	
Sporting Futsal	500 €	
Hand Ensemble	4 500 €	

- **Animations**

Amicale cycliste bisontine	800 €	
BAPA		400 €
CPB		1 500 €
DSA		500 €
Besançon BMX	700 €	
Olympique Bisontin	1 250 €	
Indépendante Comtoise	750 €	
Dojo Franc-comtois	750 €	
Entre Temps escalade		1 000 €
BDHC		600 €
Volant Bisontin	1 250 €	
ASBP		400 €
Orchamps Palente AS	500 €	
Besançon Roche Tennis de Table	750 €	
BGR	750 €	
CRH		4 500 €
Balise 25	500 €	
Décoche Bisontine	300 €	

- **Entre Temps escalade** **500 €**
- **B'IAPAS** **500 €**
- **Soleil Brille Pour Tout le Monde** **300 €**
- **AFFC Aikibudo** **300 €**
- **Sors les Mains de tes poches** **300 €**
- **ASEP** **300 €**
- **Comité Départemental Sport Adapté** **300 €**
- **ASCCB** **500 €**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

49 - Subventions au sport de haut niveau

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution des subventions aux associations au titre du programme « Haut Niveau »,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les différents contrats de développement sportif pour la saison 2023-2024.**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

50 - Vital'été 2023

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le principe de la mise en œuvre de Vital'été 2023,**
- **approuve le règlement de Vital'Été, annexé à la présente délibération,**
- **se prononce favorablement sur l'attribution des subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'été 2023, pour un montant total de 29 560 € réparti comme suit et versé dans les conditions définies à la présente délibération :**
  - **ASEP** **13 000 €**
  - **Olympique de Besançon** **450 €**
  - **Amicale Cycliste Bisontine** **950 €**
  - **ASPTT** **360 €**
  - **Sporting Futsal Besançon** **1 750 €**
  - **Besançon Bisons** **200 €**
  - **AS Orchamps Besançon** **1 350 €**
  - **Besançon BMX** **1 300 €**
  - **Le soleil Brille pour tout le monde** **450 €**
  - **Indépendante Franc-Comtoise** **300 €**
  - **La Française de Besançon Haltérophilie** **1 000 €**
  - **PSB Judo** **550 €**
  - **SNB Canoë-Kayak** **2 700 €**
  - **La décoche bisontine** **3 750 €**
  - **Local Boxe Club** **1 450 €**

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

51 - Tarifs complémentaires piscines Port-Joint et Besançon-Chalezeule

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement à la proposition de tarifs complémentaires pour les piscines Port-Joint et Besançon-Chalezeule .

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 23h01.

Affichée à Besançon et publiée
sur le site internet, le 28/06/2023
Pour la Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,

Sandrine CESBRON